



3 Place du Foirail  
31800 SAINT-GAUDENS

**Horaires d'ouverture :**  
Du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 14h à 18h

**Permanences Téléphoniques :**  
De 10h à 12h et de 14h à 17h

**TVA intracommunautaire :**  
FR89331425803  
**Immatriculation au RCS de**  
TOULOUSE sous le N°314258039

☎ : 05.61.89.45.25

✉ : sedlex@orange.fr

Membre d'une association agréée.  
Le règlement des honoraires par  
chèque est accepté.

**Paiement carte bancaire accepté**



<https://scp-terrin-vallien-bendenoun-barthe.fr>

**Domiciliation bancaire :**  
CDC  
**IBAN :**  
FR 20 40031 00001 0000139357Z 96  
CDCGFRPPXXX

**Références à rappeler :**  
**17563**

PHOEBUS IV C/ KOWAL  
Jozef

**Guy TERRIN-VALLIEN - Bernard BENDENOUN - Alexandre BARTHE**

*Huissiers de Justice associés*

**SCI PHOEBUS IV**  
**31 Avenue des Cimes**  
**65310 ODOS**

A SAINT-GAUDENS, le 1er juin 2022

Madame MONNEREAU,

Conformément à votre demande, vous trouverez ci-joint un état des frais de la procédure engagée à l'encontre de Monsieur KOWAL Jozef.

S'agissant du recouvrement des sommes dues, j'ai pu déterminer l'employeur de Monsieur KOWAL ce qui me permettra de déposer une requête en saisie de ses rémunérations.

Pour ce faire, je dépose une requête directement au Tribunal du nouveau domicile de Monsieur KOWAL. Je serais ultérieurement convoqué par le Greffe à une audience de conciliation lors de laquelle un de mes confrères nous représentera.

A l'issue de l'audience, si le juge ordonne la saisie des rémunérations de Monsieur KOWAL, son employeur versera la quotité saisissable du salaire directement au Greffe qui procédera ensuite à une répartition.

Si vous souhaitez que je mette en place cette procédure, je vous remercie de me faire parvenir vos instructions.

Restant à votre disposition,

Cordialement.

